



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée de la consultation publique de la Municipalité de Sainte-Clotilde

Assemblée de consultation tenue le 18 septembre 2023 à compter de 18h30, à la salle du conseil de l'édifice municipal au 2452 chemin de l'Église à Sainte-Clotilde et portant sur le projet de règlement intitulé :

Projet de règlement numéro 471.05 relatif règlement de zonage, projet de règlement numéro 472.01 relatif au lotissement et le plan d'urbanisme numéro 470.01.

Sont présents :

M. Guy-Julien Mayné, Maire

M. François Bardeau, Conseiller district 1, M. André Perrault, Conseiller district 2, Mme Julie Dupuis Conseillère district 3, M. Marcel Tremblay, Conseiller district 4, M. Michael Dinnigan, Conseiller district 5, M. Robert Arcoite, Conseiller district 6

Est également présente :

Mme Natacha Jodoin, Directrice générale et greffière-trésorière

1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée

À 18h30, M. Guy-Julien Mayné, président d'assemblée, déclare la séance ouverte et invite la directrice générale à présenter le projet de règlement soumis à la consultation publique.

2. Consultation sur le projet de règlement

La directrice générale présente le projet de règlement numéro 471.05 relatif règlement de zonage, projet de règlement numéro 472.01 relatif au lotissement et le plan d'urbanisme numéro 470.01.

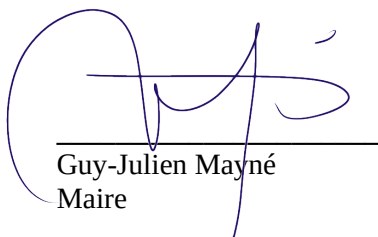
Le maire invite les citoyens à soumettre leurs questions, or aucun citoyen n'est présent.

La Municipalité n'a reçu aucune question ni aucun commentaire de la part de ses citoyens à la présente séance de consultation publique, comme mentionné dans l'avis public donné sur le sujet le 22 août 2023.

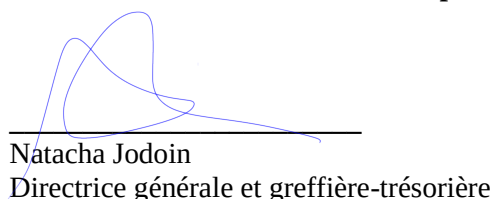
3. Clôture de l'assemblée

Après avoir procédé à la présentation du projet de règlement, le maire déclare la levée de la présente assemblée publique de consultation à 18h40.

Adoptée



Guy-Julien Mayné
Maire



Natacha Jodoin
Directrice générale et greffière-trésorière